

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 7 novembre 1978

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1407)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA HAUSSE DES TAUX D'INTÉRÊT—LE MÉCANISME CONÇU POUR REMÉDIER À TOUTE RÉPERCUSSION ÉCONOMIQUE DANS LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en vertu de l'article 43 du Règlement, afin de proposer une motion de nature urgente. Il est de tradition que la région atlantique soit la plus durement frappée quand le gouvernement, pour des raisons d'austérité, modifie ses politiques monétaire et fiscale. Comme nous devons compter sur les petites entreprises encore plus que la plupart des autres régions du Canada et que ces changements fort subits ainsi que les taux d'intérêt anormalement élevés auront de fort graves répercussions sur ce secteur de l'économie, je propose, appuyé par le député de Central Nova (M. MacKay):

Que le premier ministre charge le ministre de l'Expansion économique régionale de faire préparer très prochainement une stratégie destinée à remédier à toute répercussion économique qui se révélerait insupportable et inacceptable dans cette région.

M. l'Orateur: Pour mettre en délibération une motion de ce genre en vertu de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES POURPARLERS DE PAIX ENTRE ISRAËL ET L'ÉGYPTE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement pour proposer la motion urgente que voici:

Que la Chambre souhaite la bienvenue au premier ministre Begin d'Israël et qu'elle le félicite ainsi que le président Carter des États-Unis et le président Sadate d'Égypte, pour leurs efforts en vue de rétablir la paix en Terre Sainte, et

qu'elle exprime l'espoir que la ville de Jérusalem, pour des raisons historiques et culturelles, fasse intégralement partie de l'État d'Israël.

M. l'Orateur: J'espère que le très honorable député comprendra, d'après le ton du débat qui a eu lieu hier, qu'on donnera suite sous peu à sa motion de félicitations sans avoir à débattre la question, puisque nous attendons incessamment cet invité de marque.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député d'Edmonton-Strathcona.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La parole est au député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le très honorable député se rappellera très certainement que j'ai refusé à plusieurs reprises dans le passé de mettre la question en délibération lorsqu'on voulait invoquer cet article du Règlement pour proposer une motion de félicitations de quelque sorte, et je dois m'en tenir à cette ligne de conduite.

Des voix: Bravo!

* * *

LES POSTES

L'OBSERVANCE DU JOUR DU SOUVENIR—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Fonse Faour (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement pour proposer, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre exige que le ministre des Postes annule la directive selon laquelle les bureaux de poste seront ouverts samedi prochain, le 11 novembre, comme s'il s'agissait d'un jour ordinaire, tous les députés étant d'avis que les anciens combattants employés au ministère des Postes ne devraient pas être obligés de travailler le jour du Souvenir, mais qu'ils devraient, comme tous les Canadiens, avoir l'occasion de témoigner leur respect envers ceux qui ont donné leur vie pour notre pays.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: En vertu de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.